

CONFLITS DE COMMUNAUTE ET LONGUE DUREE A SAINT-VICTOR-DE-LA-COSTE EN LANGUEDOC (1655-1848)

L'étude de l'origine des antagonismes politiques qui se sont développés au cours du XIX^e siècle dans le midi de la France renvoie naturellement au rôle initiateur et clarificateur qu'a pu jouer dans leur genèse la Révolution Française. Mais au-delà de ce terme fondamental, on ne peut se passer d'examiner à un moment ou à un autre l'état antérieur des choses, c'est-à-dire l'héritage des conflits d'ancien régime. C'est à cette tâche que je consacrerai cette communication, en tentant de dresser une sorte de généalogie des conflits sur la longue durée, dans une communauté villageoise du Languedoc rhodanien, Saint-Victor-de-la-Coste¹. Corrélativement j'examinerai le comportement des individus et leur aptitude à se transmettre des traditions politiques, de génération en génération.

LES CONFLITS D'ANCIEN REGIME

La vie d'une communauté d'ancien régime, telle qu'elle apparaît dans les registres de délibération, est traversée par une multitude de procès. De 1655 à 1765, la communauté de Saint-Victor en soutient cent-treize, dont certains fort longs². Vingt d'entre eux concernent la gestion de la communauté, quatorze les rapports avec le seigneur.

Cette distinction est d'ailleurs artificielle : à y regarder de près, tous les conflits avec le seigneur portent plus ou moins sur l'usage des biens et droits communaux, particulièrement des bois et pâturages de la communauté. Le

1. Saint-Victor-de-la-Coste, dans le diocèse d'Uzès, viguerie de Bagnols. Sous la Révolution, dans le district d'Uzès, canton de Connaux.

2. Elie PELAQUIER, « Communauté et familles à Saint-Victor-de-la-Coste en Languedoc (1657-1767) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 32, 1985, p. 660. Sources : archives communales de Saint-Victor-la-Coste (Gard), délibérations. Voir Yves CASTAN, « Attitudes et motivations dans les conflits entre seigneurs et communautés devant le Parlement de Toulouse au XVIII^e siècle », in *Villes de l'Europe méditerranéenne et de l'Europe occidentale, Actes du Colloque de Nice*, 1969, *Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines de Nice*, 9-10, 1969, p. 231.

seigneur y est impliqué à la fois comme seigneur direct et comme un usager parmi d'autres. Il tend également à faire intervenir des hommes qui lui sont dévoués : ceux-ci revendiquent à leur profit un usage des communaux qui romprait avec une tradition favorable aux petits possédants et revaloriserait par là-même les droits seigneuriaux³. De leur côté les conflits de communauté échappent rarement à l'influence du seigneur : leur enjeu est le plus souvent la remise en cause d'un équilibre des pouvoirs dans lequel le poids de la seigneurie entre pour une grande part. Dans un cas comme dans l'autre se joue un jeu subtil mais relativement explicite entre des individus dont il faudra suivre l'évolution sur la longue durée.

Le motif qui domine les conflits avec le seigneur, comme ceux qui sont internes à la communauté, est la question des usages. Toujours sont mises en avant les « coutumes immémoriales » et les « anciennes transactions » qui les ont mises par écrit. C'est d'ailleurs encore une coutume – non dite et non écrite celle-là –, que de revenir une fois par siècle sur la question des communaux et, après une période de procès plus ou moins longs et de débats plus ou moins violents, d'en régler à nouveau l'usage par transaction. C'est ce qui a eu lieu à Saint-Victor en 1248, 1356, 1509, 1662 et 1734⁴. A ce jeu séculaire, s'est aiguisée l'habileté procédurière des gens de Saint-Victor et l'habitude de certaines familles de s'ériger en représentantes des habitants. Les procureurs de la communauté, établis depuis le moyen âge pour la représenter face aux tiers, et singulièrement au seigneur, sont devenus progressivement consuls et l'usage de les nommer chaque année s'est établi, selon une procédure où le seigneur lui-même prend une grande part⁵. L'institution consulaire est donc la clé des oppositions entre seigneur et communauté et comme telle elle en a constitué bien souvent l'enjeu : un bref compte rendu des principaux conflits qui ont eu lieu à Saint-Victor à partir du XVII^e siècle en rendra compte de façon éloquent.

En 1655, les habitants sont engagés vis-à-vis de leur seigneur dans une foule de revendications dont la plupart touchent à des questions fondamentales⁶ : maîtrise des bois et pâturages communaux, possession des

3. Elie PELAQUIER, « Conservateurs ou pillards ? Les attitudes vis-à-vis de la forêt dans une communauté d'ancien régime, en Languedoc », *Forêt Méditerranéenne*, 6, n° 2, 1984, p. 163.

4. Claude LOUDUN, « Espace forestier communal de Saint-Victor-la-Coste : sept siècles d'aménagement », *Forêt Méditerranéenne*, 6, n° 2, 1984, p. 160. Elie PELAQUIER, « Saint-Victor-de-la-Coste entre seigneurs et manants », *Rhodanie*, n° 13 et 14, 1985.

5. Chacun des deux consuls sortants nomme quatre candidats au poste qu'il occupe. Le Conseil Politique (nommé par les consuls sortants de l'année précédente) choisit deux noms sur chaque liste. Le seigneur ne peut faire son choix qu'entre ces deux candidats. Ce mode d'élection est très courant en Languedoc.

6. Les archives communales de Saint-Victor, toujours utilisées pour cette partie de mon travail, ne sont complètes qu'à partir de 1661. Les transactions de cette époque permettent de remonter jusqu'en 1655.

feuilles de muriers des vacants, remise en cause du droit que s'est arrogé le seigneur d'agrandir son château en empiétant sur les murailles communales, englobant même le puits public, règlement de vingt-neuf années de tailles que le seigneur n'a pas payé sur ses biens ruraux, dettes qu'il a envers la communauté. Pour pouvoir mener plus facilement leur action, les habitants rejettent le système traditionnel de création des consuls et confient leurs intérêts à un syndic, Benoît Deleuze. Ils se lancent alors dans un procès qui, après bien des rebondissements, leur procure entière satisfaction : le seigneur cède par transaction sur la quasi-totalité des points en litige, à condition qu'on lui laisse construire son château. Dès lors, il est possible de revenir à l'ancien mode de désignation des consuls.

Ce règlement mémorable met fin pour plusieurs décennies à l'affrontement ouvert entre le seigneur et la communauté. Mais un jeu de « cabales », plus subtil, continue d'animer toute la fin du XVII^e siècle en une multitude de procès. Si le seigneur n'y intervient plus directement, sa présence se manifeste par l'intermédiaire de ses représentants plus ou moins officiels : son lieutenant de juge Jacques Pontaud et quelques familles bien en vue comme les Bertrand. A plusieurs reprises, ces « perturbateurs du repos public », comme les qualifie déjà un de leurs opposants, parviennent à tenir le consulat. Mais le jeu réglé des nominations, avec sa liste imposée au seigneur par les consuls sortants, allié à l'étroitesse du parti seigneurial, ne permet pas le maintien d'une telle situation. Entre 1662 et 1711, soit sur cinquante ans, elle ne se produit que quatre fois et ne dure en tout que treize années. L'impact sur la communauté n'est pas pour autant négligeable : chaque passage du consulat d'un parti à l'autre est l'occasion d'un règlement de comptes financiers qui met particulièrement en cause les tenants du parti adverse...

En 1711, se produit un événement qui va réinstaller pour longtemps l'opposition frontale entre seigneur et communauté : la seigneurie passe entre les mains d'un nouveau propriétaire qui cherche aussitôt à reconquérir les droits oubliés. Le consulat étant le principal obstacle à ses objectifs, c'est à cette institution qu'il s'attaque en premier. En 1722, il refuse purement et simplement les quatre candidats qui, selon l'usage, lui sont proposés par la communauté. Le prétexte qu'il invoque est significatif : ce seraient des « gens de la faction » du premier consul sortant (derrière cette « faction » se tient le notaire et greffier communal Christophe Deleuze). Le seigneur fait appel à son lieutenant de juge, Paul Bertrand, qui organise aussitôt un conseil général de la communauté pour désigner de nouveaux candidats, en l'absence des consuls sortants. Mais sa position est difficilement tenable et l'affaire se termine rapidement par une transaction, par laquelle il s'engage à accepter les noms qui lui sont proposés.

L'affrontement direct n'en continue pas moins. Des heurts violents ont même lieu en 1723, lorsque les consuls et une partie des habitants récupèrent par la force les pavés d'une ancienne église que le seigneur prétendait utiliser

à son profit ; puis en 1727, lorsqu'un vigné plantée par le lieutenant de juge Antelme dans l'espace des communaux est purement et simplement arrachée par des habitants, consuls en tête. Des contestations naissent encore à propos du droit de chasse, de champarts indûment réclames par le seigneur, des nouvelles reconnaissances de censives, des droits de dépaissance des chèvres. A chaque fois, la communauté soutient les habitants concernés, contre la seigneurie. A chaque fois, la population se scinde, une partie restant favorable au seigneur, une autre, majoritaire, soutenant les consuls.

La transformation du consulat en charge héréditaire (achetée par le seigneur au nom de certains habitants à partir de 1743) pacifie les relations entre seigneur et consulat, mais ne parvient pas à étouffer toute contestation : dès 1754, certains mettent en cause la banalité du four, pourtant admise par tous depuis le XVI^e siècle au moins. Et dès la suppression du consulat à vie, en 1767, les habitants passent à nouveau à l'action : quatre d'entre eux, dont le premier consul Carrière, entreprennent la construction d'un four à pain hors de toute juridiction seigneuriale. Les procès qui s'ensuivent durent encore en 1775...

Le dernier conflit avant la Révolution est révélateur du renouveau consulaire : en 1777, le seigneur obtient une ordonnance du Parlement de Toulouse obligeant les consuls à scier les accoudoirs dont ils avaient munis leurs bancs à l'église, confort et honneur jusque là réservé à la famille seigneuriale...

FAMILLES ET CONFLITS

L'étude systématique des participants à chacune de ces opérations permet de faire quelques remarques.

La plupart du temps, les mêmes individus jouent le même rôle dans les diverses affaires qui marquent le cours de leur activité au service de la communauté. Ils sont du « parti du seigneur » ou au contraire de « la faction » de tel ou tel consul ou principal habitant, représentant pour un temps la majorité des habitants. Quelquefois, ils participent à une « cabale » dont l'orientation ne paraît pas claire à première vue, mais cette incertitude est rarement durable : les prises de position des hommes du seigneur ou des consuls « marquent » très vite les isolés comme étant d'un parti ou de l'autre.

Sur la longue durée, il y a une corrélation nette entre les prises de positions successives des membres d'un même lignage. Une figure permet d'en rendre compte pour les principales familles de Saint-Victor (fig. 1). Cette situation est particulièrement sensible pour les « principaux habitants » les mieux placés sur l'échelle sociale (gros taillables) et culturelle (titulaires de charges, notaires), qui jouent le rôle dirigeant dans les conflits. Ainsi, la branche aînée des Bertrand dirige le « parti du seigneur » au XVII^e siècle, puis à nouveau après 1721. Au contraire, les Deleuze, qui figurent aussi parmi les plus gros propriétaires de Saint-Victor, sont

constamment du parti opposé, du milieu du XVII^e siècle jusqu'à la Révolution (il est à noter que ces deux familles se sont succédées au notariat de 1719 à 1827). D'autres familles font preuve de la même continuité, quoique par des engagements moins intenses. Ainsi, les Pontaud sont toujours favorables au seigneur, les Pélacuer opposés.

La relative fidélité des grands lignages s'explique en partie par la solidarité qui existe entre des groupes d'individus souvent alliés entre eux et liés à des personnalités influentes sur le plan régional. Ainsi les Deleuze, comme la branche cadette des Bertrand, les uns et les autres peu favorables au seigneur, sont alliés par mariage à la puissante famille Benoit, de Valliguières. Les Benoit se sont occupés des affaires de la communauté de 1670 à 1725, donnant à leurs alliés de Saint-Victor des recommandations d'une grande clarté : « vous devez les uns et les autres vous disposer à soutenir vos droits car d'ordinaire les seigneurs, pour la plupart, n'ont en vue que d'augmenter leurs droits ». De leur côté les Bertrand aînés sont alliés à l'avocat Chinieu de Bagnols, qu'ils font intervenir comme « syndic des habitants » quand c'est nécessaire. Chinieu et Benoit se retrouvent ainsi tour à tour, ou même ensemble, comme experts ou arbitres des affaires de la communauté.

La continuité est moins nette pour des familles plus modestes, à qui il arrive plus souvent de « se reconverter » en fonction de leur intérêt du moment. Mais des hiatus peuvent aussi se produire pour certains représentants de familles dominantes, dans des conditions très particulières. En voici deux exemples, révélateurs de la manière dont s'établissent ou se dénouent les alliances :

- en 1693, Pierre Bertrand achète la charge de maire de Saint-Victor, nouvellement créée. Il gagne du même coup la présidence du conseil de la communauté, qui appartenait jusque là au lieutenant du seigneur. Cette position le met très vite en conflit avec la seigneurie. Lui qui quelques années auparavant attaquait les consuls en compagnie des hommes du seigneur, se voit porté maintenant, par sa fonction même de magistrat royal, à prendre en charge les intérêts généraux de la communauté. Il rencontre bientôt l'opposition résolue du seigneur qui soutient contre lui une véritable cabale, par le biais des consuls qui lui sont dévoués. Des réunions du conseil sont même organisées hors de sa présence. L'affaire ne prend pas de proportions trop importantes, puisqu'elle se termine par un compromis. Mais il est significatif que c'est la seule période où la branche aînée des Bertrand se trouve alliée aux Deleuze.

- autre exemple de reclassement : en 1711, la seigneurie de Saint-Victor est achetée par Jean Domergue, un des principaux habitants du village voisin de Gaujac, récemment anobli comme Capitoul de Toulouse, une fois fortune faite. Aussitôt, tout le personnel de la seigneurie change, du lieutenant de juge au procureur juridictionnel et aux fermiers. La famille

Antelme, qui jouait jusque là un rôle effacé dans la communauté, mais qui s'était associée aux Domergue du temps de leur roture, conquiert aussitôt le haut du pavé à Saint-Victor : Louis Antelme est nommé lieutenant de juge. Plus tard, les frères Mathon, bourgeois de Gaujac, viennent s'installer à Saint-Victor dans la foulée du seigneur, leur cousin germain. Ils y nouent des alliances matrimoniales qui ont pour conséquence un nouveau rapport de forces dans le village. Jean Brunel, un allié des Bertrand cadets qui avait pris la tête des plus violentes actions anti-seigneuriales depuis 1721, donne sa fille en mariage à Jean Antoine Mathon. Quelques années plus tard, il reçoit la charge de maire perpétuel, propriété de la seigneurie. Dès lors, avec l'aide des consuls qui sont aussi dépendants du seigneur, il fait régner un calme relatif. Mais un nouveau retournement se produit peu après : un procès a éclaté entre Jeanne Domergue, héritière de la seigneurie à la mort de son père, et sa demi-sœur Marie-Madeleine Thérèse, au sujet de la succession. Les Antelme, comme les Mathon, soutiennent Jeanne. A la mort de celle-ci, Marie-Madeleine hérite à son tour de la seigneurie et se méfie désormais des familles de Saint-Victor. Les Antelme parviennent malgré tout à rester dans l'orbite seigneuriale, mais les Mathon en sont rejetés. Pas étonnant dès lors que Gabriel Mathon fasse partie du groupe d'habitants qui construit un four privé, véritable provocation vis-à-vis de la seigneurie...

La fidélité des principaux lignages vis à vis du « parti » auquel ils appartiennent ne se dément donc que si une cause externe la place dans des conditions entièrement nouvelles. Le phénomène révolutionnaire est à ce titre un test décisif de la stabilité politique des familles.

LES CONFLITS DE LA REVOLUTION

Dès 1790-91, les principaux protagonistes, membres de familles en vue à Saint-Victor, sont en place : Jean Deleuze est secrétaire-greffier de la commune (il était greffier de la juridiction avant 1789), et siège auprès de son ami et voisin le maire Jean Anastay. Pierre-Paul Bertrand est procureur de la commune. Antoine Pélaquier, qui était premier consul en 1789, est élu pour représenter le canton à l'assemblée électorale de 1791 ⁷.

En janvier 1792, commence l'ascension de Jean Deleuze : chargé par le district d'Uzès de superviser les opérations des contributions foncières et mobilières de Saint-Victor, il est bientôt élu du canton de Connaux. Au même moment, Jean Mathon prend la place de Pierre-Paul Bertrand comme procureur de la commune. C'est une période de conflits intenses, dans le droit fil des oppositions d'ancien régime : le château de Saint-Victor est assailli de nuit et objet de déprédations (8-9 avril) ⁸, le seigneur promet la corde à une douzaine d'habitants (dont le maire Jean Anastay et le

7. Archives départementales du Gard, L 1716.

8. Archives départementales du Gard, L 1722.

commandant de la garde Louis Raynaud). En représailles, les vergers des membres de la municipalité et celui du curé constitutionnel sont ravagés par des inconnus (11 juillet). Deleuze se plaint que « l'aristocratie et le fanatisme triomphant » (20 décembre) ⁹.

L'année suivante, intervient l'épisode fédéraliste : la commune de Saint-Victor n'y participe que mollement. Mais Pierre-Paul Bertrand est agent national de la commune, le curé constitutionnel Soubeyran élu à l'assemblée représentative du Gard. Cela seul leur vaudra quelques ennuis : en floréal an II, Bertrand est destitué, comme « n'ayant ni les lumières ni l'énergie nécessaire » à sa fonction. Le chirurgien Valérien Martin le remplace. Le curé Soubeyran est mis en état d'arrestation ¹⁰.

Dès lors, les clivages se précisent rapidement : Jean Deleuze est nommé juge de paix du canton à la place du fédéraliste Eymard de Tresques, condamné à mort. L'ancien maire Jean Anastay, écarté en 1793, devient officier municipal ¹¹.

Après 9 thermidor, les différents partis apparaissent dans toute leur clarté, comme le montre l'épisode de fructidor an III : sur une pétition de Pierre-Paul Bertrand, l'agent national Valérien Martin fait arrêter Deleuze et Anastay, destitués depuis germinal, et l'instituteur Jacques Coste. Il leur est reproché d'avoir abrité des collaborateurs en fuite de « l'abominable commission d'Orange », favorisé l'évasion d'un prisonnier, et insulté les Gardes Nationaux de Vaucluse venus perquisitionner chez eux. Le maire Antoine Pélaquier (qui a réussi l'exploit de traverser la période fédéraliste, l'an II et thermidor sans être inquiété), le commandant de la Garde Nationale locale Jean Mathon et l'aubergiste Joseph Monier sont accusés de complicité ¹². Cet épisode n'a d'ailleurs pas de conséquence dramatique : les membres du directoire du district d'Uzès, sur le point de se séparer, rendent la liberté aux accusés, en les laissant sous la surveillance d'une municipalité inchangée ¹³.

Valérien Martin est appelé dès l'an IV au secrétariat de la municipalité de canton de Connaux, laissant la place d'agent municipal à Pierre-Paul Bertrand. Il continue de pester contre l'« agent subalterne de Robespierre » que serait Deleuze. Sans doute celui-ci ne lâche-t-il pas prise puisque la même année la maison de Martin est assaillie et endommagée en son absence (3 ventôse) ¹⁴.

Le dernier événement marquant de la Révolution sur le plan de Saint-Victor a lieu en l'an VI : comme en beaucoup d'autres lieux, l'assemblée

9. *Idem.*, L. 428.

10. *Idem.*, L. 1717.

11. *Idem.*, L. 1719.

12. *Idem.*, L. 428 et 1689.

13. *Idem.*, L. 2101.

14. *Idem.*, L. 564.

électorale se scinde en deux groupes. L'un, sous l'autorité de Pierre-Paul Bertrand, élit son agent national, avec le soutien de Valérien Martin. L'autre, sous la responsabilité de l'agent national sortant Jean Anastay, regroupe Jean Deleuze, Jean Mathon, l'ancien maire Antoine Pélaquier, Joseph Monier et Jacques Devaux, tous anciens membres de la municipalité ou du comité de surveillance de l'an II ¹⁵.

Le clivage ainsi solidement établi est appelé à durer, quoique d'une manière plus pacifique qu'auparavant. Un pointage des membres des conseils municipaux effectué du Consulat à la Monarchie de juillet permet de s'en rendre compte (fig. 2) ¹⁶.

Le groupe le plus radical, sans doute fort assagi, reste en place pendant tout le Consulat et l'Empire. Il est composé seulement de Jean Anastay et Jean Deleuze, qui disparaissent définitivement du Conseil aux premiers jours de la Restauration.

Leurs compagnons plus modérés de l'an II sont également présents pendant la même période, mais se maintiennent aussi pendant la phase libérale de la Restauration : Louis Raynaud est maire de 1813 à 1820, Antoine Pélaquier (l'ancien maire de l'an II) est son adjoint. Vincent Issoire, Jacques Devaux, les accompagnent au conseil municipal. Tous les quatre sont chassés en 1821, mais trois d'entre eux refont leur apparition dès le début de la Monarchie de juillet, comme conseillers municipaux élus.

Le thermidorien Pierre-Paul Bertrand est maire pendant le Consulat et une bonne partie de l'Empire. Son adjoint est Joseph Issoire, qui avait réussi à se maintenir comme officier municipal de 1793 à l'an III. Louis Guigue, qui avait eu la même attitude, est aussi conseiller municipal. Tous les trois restent en place jusqu'en 1831, mais ne sont pas élus ensuite. Valérien Martin poursuit de son côté une carrière administrative comme secrétaire de la sous-préfecture d'Uzès.

Un groupe de cinq individus plus jeunes qui n'avaient pas participé à la Révolution se met en place dès le Consulat et ne disparaît qu'en 1831.

Un dernier groupe enfin apparaît à la Restauration et se maintient jusqu'à 1831 au moins. Ce sont les nouveaux monarchistes qui remplacent Deleuze et Anastay en 1815, puis progressivement les disparus de 1821. Certains d'entre eux ne se maintiennent pas après les journées de juillet. D'autres passent ce cap sans difficulté. Ainsi, Antoine Pélaquier « de la Croix », fils de l'ancien maire de l'an II, ou Maurice-Gabriel Mathon. Ce dernier est maire de 1823 à 1830, puis adjoint sous la Monarchie de juillet. Ces personnalités, n'ayant pas été marquées par les événements révolutionnaires, traversent donc sans mal un changement de régime comme celui de 1830.

15. Archives communales d'Uzès déposées aux archives départementales du Gard, 549.

16. Archives communales de Saint-Victor-de-la-Coste, délibérations.

Parmi le nouveau personnel mis en place en 1831, remarquons le maire Auguste-César Bertrand et son successeur Gabriel-Pascal Issoire. Ils sont respectivement fils et gendre de Pierre-Paul Bertrand, retiré des affaires mais toujours en vie à cette époque...

CONFLITS ET LONGUE DUREE

Les positions établies anciennement autour des problèmes de droits seigneuriaux et de consulat se maintiennent donc pendant la période révolutionnaire. Bien entendu, des causes nouvelles de conflits sont apparues, et en nombre plus grand que jamais. La dimension politique et idéologique des antagonismes a pris une importance sans précédent, et la commune résonne des débats départementaux et nationaux. Mais les hommes qui s'en emparent sont pour la plupart ceux-là même qu'un passé lointain et des habitudes familiales ont préparés à cette tâche¹⁷.

Sans doute la forme même prise par les affrontements de la Révolution est-elle composite. A côté de l'attaque contre le château, nouvelle pour Saint-Victor, les destructions opérées dans les cultures rappellent étrangement l'arrage de la vigne de 1727, qui avait dû laisser des souvenirs dans le village. En thermidor an III, c'est par une manifestation populaire et moqueuse (un « farandoulet », accompagné du cri « Vive le Pierrot ») que les montagnards finissent d'exaspérer Valérien Martin : mode d'action bien dans la ligne des carillons de la deuxième moitié du siècle, comme l'est aussi la lapidation de sa maison.

Le tableau des différents positions individuelles adoptées par les principaux habitants de Saint-Victor pendant la Révolution révèle lui aussi une relative continuité, accompagnée d'une nette radicalisation des positions.

Les personnages les plus en vue des divers camps en présence sont de deux sortes :

- les uns sont les descendants directs des familles qui s'opposaient déjà au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Le « parti du seigneur » est devenu fédéraliste et thermidorien. Le parti opposé montagnard. La part prise par la composante idéologique dans ces conflits d'un nouvel ordre fait quelquefois écran à l'appréhension des groupes sociaux en présence. En réalité, la plupart des « leaders » se situent parmi la dizaine des plus gros contribuables de la commune. C'est le cas de Jean Deluze, Jean Mathon, Louis Raynaud et Antoine Pélaquier, aussi bien que de Pierre-Paul Bertrand.

- toute autre est la deuxième composante sociologique du personnel révolutionnaire : Jean Anastay ou l'aubergiste Joseph Monier font partie d'une couche sociale moins fortunée que celle de leurs collègues, mais dont la

¹⁷. Pour un exemple semblable, voir Maurice AGULHON, *La vie sociale en Provence au lendemain de la Révolution*, Paris, 1970, pp. 267 à 284.

contribution foncière reste deux fois supérieure à la moyenne des habitants. Au contraire, le chirurgien Valérien Martin ne possède que peu de bien, et l'instituteur Jacques Coste pas du tout. Ils sont les représentants de couches autrefois laissées pour compte dans les conflits de communauté, à qui la Révolution offre un champ d'action nouveau. L'absence de Société Populaire organisée sur le plan du village fait que la « base » du mouvement révolutionnaire échappe en partie à la documentation. Quelques notations permettent quand même de la déceler. Ainsi, le comité de surveillance du canton de Connaux en l'an II comprend, outre l'aubergiste Joseph Monier et Jean Mathon, trois petits propriétaires de Saint-Victor.

La radicalisation des positions politiques sous l'effet du processus révolutionnaire s'est donc accompagnée de l'intervention de nouveaux venus aux côtés des caciques de l'activisme communal. Ces nouveaux venus ont contribué à leur tour à accentuer les oppositions, si l'on en croit les attitudes respectives et diamétralement opposées de Valérien Martin et de l'instituteur Coste, par exemple.

Les bons propriétaires quant à eux, de quelque bord qu'ils soient, ont bien fini par trouver un terrain d'entente provisoire sous les auspices de l'Empire, même si l'on doit bien supposer qu'ils ont conservé quelque chose de leurs positions originelles. La preuve en est la présence simultanée de Jean Deleuze, Jean Anastay, Antoine Pélaquier et Pierre-Paul Bertrand, et d'autres encore, représentants de trois courants politiques différents, à l'intérieur du même conseil municipal, sous l'Empire. Si l'on peut déceler, dans les différents reclassements individuels qui se sont produits à l'occasion des changements de régime successifs, la persistance de clivages hérités de la Révolution, il apparaît néanmoins que certains des nouveaux venus dans le champ communal n'embrassent qu'avec modération les options politiques de leurs aînés.

Sans doute faut-il mettre ces « infidélités » sur le compte d'un opportunisme politique largement alimenté par le système de nomination des maires, entièrement aux mains du pouvoir central. A ce titre on peut dire que la forme juridique des institutions communales d'ancien régime les rendait bien plus favorables à l'expression des débats entre les habitants que ne l'ont été les conseils municipaux d'après la Révolution, au moins jusqu'en 1848.

Le fait que le personnel politique mis en place localement par le suffrage universel sous la seconde république soit entièrement nouveau montre au moins que l'opinion ne se reconnaissait pas dans les municipalités précédentes. Cela dit, encore une fois, plus que des bouleversements, ce sont des changements de génération qui se produisent : les mêmes familles sont toujours en place, à travers les petits fils des anciens acteurs de la Révolution... et le resteront bien longtemps encore.

Jean PELAQUIER

Jacques PELAQUIER

Antoine PELAQUIER
jeune

Maurice G. MATHON

Antoine PELAQUIER
de la Croix

Auguste BERTRAND

Jean B^e ESTOURNEL

Antoine BONFILS

Jean J^{es} ABRIEU

Jacques ANTELME

Joseph ANASTAY

Louis VERNET

Gabriel P. ISSOIRE

Martin PELAQUIER

Jean COULOMB

x LICHÈRE

Adrien PELAQUIER

x MATHIEU

LIÈGE

Officiers mariés, puis conseillers municipaux. —

Maires —

Adjuits —

Procureurs, puis agents nat^{ls} ou municipaux. A

Élus ou titulaires d'une fonction cantonale C

Demandeurs de la garde nationale G

Signataires du cahier de doléances S